

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE MARQUE COMMERCIALE

Entre les soussignées :

- SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES -10 B Rue des Naigeons 21200 Beaune

Ci-après dénommée « le propriétaire »

et

- SAS FRANCOIS PARENT, 14 B Rue Pierre Joigneaux – 21200 Beaune

Ci-après dénommée « la société bénéficiaire »

il est exposé ce qui suit :

La SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES est dépositaire auprès de l'INPI et sur le marché chinois d'une marque commerciale « MAISON PARENT GROS » avec une antériorité qu'elle entend revendiquer.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES est le principal agent commercial de la SAS FRANCOIS PARENT et de la SAS A.F GROS sur plusieurs zones et notamment sur le grand export.

La SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES est agent exclusif sur l'Asie, de la SAS FRANCOIS PARENT et du Domaine A.F GROS.

Compte tenu des liens commerciaux très étroits avec la SAS FRANCOIS PARENT, la SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES donne par la présente son autorisation à la SAS FRANCOIS PARENT d'utiliser le nom commercial MAISON PARENT GROS sur les documents commerciaux, les cartes de visite, le papier à en-tête de la société ou les factures.

Il est convenu qu'au terme des délais de protection et lors du renouvellement du dépôt de la marque MAISON PARENT GROS seule la SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES, ou tout autre société qu'elle aurait elle-même substituée pourra prétendre au renouvellement.

Cette mise à disposition à titre gratuit est basée sur les liens commerciaux existants, toute modification entrainera une renégociation des termes de cette mise à disposition.

Fait à Pommard le 1<sup>er</sup> décembre 2017

*Le propriétaire*

Madame Caroline PARENT-GROS

Gérante



*La société bénéficiaire*

Monsieur Mathias PARENT

PDG

